

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2006

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 24 janvier 2006 à 20 h, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Commissaires :

Sont présents :

Mesdames :

Francine Chabot, Lucie Désilets, Louise Emery,
Denise Girard, Hélène-Marie Girard, Colette Larose,
Suzanne Gagnon-Poulin, Marie-Claire Giguère, Chantal T.
Renaud, Thérèse Richard De Nitto

Messieurs :

Claude Denis, Normand Héroux, Jacques Séminaro,
Jean-Claude Rousseau, Jean Létourneau, Serge Mainville,
Pierre Dominique, Alain Dépatie, Sylvain Lévesque

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

Commissaires représentant les parents :

Du primaire: Monsieur Michel Parent
Du secondaire : Monsieur Normand G. Gravel

Sont également présents :

Madame Chantal Laforest, directrice du Service de l'organisation et du transport scolaire
Monsieur Michel Simoncelli, directeur général adjoint
Monsieur Denis Roy, directeur général
Monsieur Marcel Teasdale, directeur général adjoint
Monsieur François Houde, secrétaire général
Monsieur Daniel Tremblay, directeur du Service des ressources humaines

Sont absents :

Madame Nicole Leblanc
Monsieur Alain Filion

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2006

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, madame Lucie Désilets déclare la séance ouverte.
Il est 20 h 05.

39-CC-2005-2006

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Denise Girard que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et sans modifications.

Adoptée unanimement

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal:
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2005
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale :
 - 5.1 Reddition de compte sur la délégation de pouvoirs
6. Affaires du Secrétariat général :
7. Affaires du Service des ressources éducatives
 - 7.1 Ecoles à projet particulier – Demandes de dérogation
8. Affaires du Service des ressources humaines :
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
 - 9.1 Politique sur les critères d'inscriptions
 - 9.2 Frais facturés aux institutions privées pour le transport
 - 9.3 Frais supplémentaires chargés aux institutions privées
 - 9.4 Protocole d'entente avec le réseau de transport de Longueuil
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
11. Affaires du Service des ressources matérielles
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes :
14. Autres points

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2006

15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

40-CC-2005-2006

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
22 NOVEMBRE 2005**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Létourneau que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2005 soit adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

Adoptée unanimement

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

La présidente invite les personnes présentes dans le public à prendre la parole.

REDDITION DE COMPTE SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le directeur général dépose la reddition de compte sur la délégation de pouvoirs pour la période du 22 novembre 2005 au 23 janvier 2006.

41-CC-2005-2006

ÉCOLES À PROJET PARTICULIER – DEMANDES DE DÉROGATION

CONSIDÉRANT que l'intention de la Commission scolaire Marie-Victorin de maintenir ses écoles à projet particulier;

CONSIDÉRANT que l'école Internationale primaire de Greenfield Park et que l'école primaire Félix-Leclerc ont reçu en août 2003 une approbation valable pour les années scolaires 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006;

CONSIDÉRANT que la résolution du comité de parents concernant l'acceptation des critères d'admission dans ces deux écoles;

CONSIDÉRANT la résolution des conseils d'établissements de ces deux écoles à l'effet de reconduire les deux projets particuliers;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean Létourneau:

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2006

QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin demande à monsieur le ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport la reconduction de l'approbation obtenue antérieurement pour le maintien des écoles suivantes aux fins d'un projet particulier, en vertu de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique :

- Félix-Leclerc (école de musique)
- Internationale de Greenfield Park (école d'éducation internationale)

Adoptée unanimement

42-CC-2005-2006

POLITIQUE SUR LES CRITÈRES D'INSCRIPTIONS

CONSIDÉRANT la prescription faite à la Commission scolaire, par l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, d'établir annuellement les critères d'inscription des élèves dans ses établissements;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des divers comités consultatifs de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de travail du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par madame Francine Chabot,

QUE le document intitulé « *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les établissements de la commission scolaire pour l'année 2006-2007* », daté du 24 janvier 2006 soit adopté tel que présenté.

POUR : 14

CONTRE : 4

ABSTENTION : 1

Mesdames Louise Emery et Colette Larose et Messieurs Alain Dépatie et Jean Létourneau ont voté « contre ».

Adoptée à la majorité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2006

43-CC-2005-2006

**FRAIS FACTURÉS AUX INSTITUTIONS PRIVÉES POUR LE
TRANSPORT**

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires sur le transport scolaire pour 2005-2006 incluent dans le calcul de l'enveloppe budgétaire le transport des institutions privées ;

CONSIDÉRANT l'ajustement récurrent au cadre financier 1997-1998, 1998-1999, 2004-2005 ;

CONSIDÉRANT les frais administratifs reliés à l'organisation du transport scolaire des institutions privées ;

CONSIDÉRANT les frais des taxes non subventionnés par le ministère de l'Éducation ;

IL EST PROPOSÉ par madame Francine Chabot

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin accepte de transporter, pour l'année scolaire 2005-2006 les élèves résidant sur le territoire de Marie-Victorin, dans le respect des ententes déjà signées en 1982 et 1983 pour les institutions privées suivantes :

Collège Durocher St-Lambert (Pavillons Saint-Lambert et Durocher)
Collège Notre-Dame-de-Lourdes
Séminaire de la Très-Sainte-Trinité
Collège Charles-Lemoyne de Longueuil
École secondaire Saint-Paul
École Socrates IV
Collège Jean de la Mennais.

QUE les institutions privées défraient à la Commission scolaire Marie-Victorin un montant de 155.40 \$ par élève transporté en autobus scolaire et un montant de 125.00 \$ par élève transporté en transport en commun ;

QUE ces frais soient considérés comme étant la participation des institutions privées à l'organisation de leur transport scolaire.

Adoptée unanimement

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2006

44-CC-2005-2006

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES CHARGÉS AUX INSTITUTIONS PRIVÉES

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle des institutions privées depuis la fusion des commissions scolaires en 1998;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le M.E.L.S., la Commission scolaire Marie-Victorin et les institutions privées;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Commission scolaire Marie-Victorin de transporter les élèves des institutions privées;

CONSIDÉRANT le niveau de subventions octroyées par le M.E.L.S.

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Commission scolaire Marie-Victorin de charger aux institutions privées un coût supplémentaire de transport pour l'écart entre le nombre d'élèves facturés en 1998 et le nombre d'élèves réels transportés au 30 septembre d'une année scolaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Denise Girard que la Commission scolaire Marie-Victorin facture un montant supplémentaire de 326.60 \$ par élève transporté aux institutions privées suivantes visées par une augmentation de clientèle :

Collège Charles-Lemoyne de Longueuil (2 pavillons)
Collège Durocher St-Lambert (2 pavillons)
Collège Notre-Dame-de-Lourdes

Adoptée unanimement

45-CC-2005-2006

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL

CONSIDÉRANT la section III du règlement sur le transport (L.R.Q., 1-13, r.7);

CONSIDÉRANT l'obligation, pour une commission scolaire dont le territoire recoupe celui d'un organisme public de transport en commun, d'offrir, au moins dix jours avant de procéder à des négociations de gré à gré ou avant de procéder par soumissions publiques, la possibilité d'assurer le service de transport qui est requis pour les élèves résidant sur le territoire de cet organisme public de transport en commun;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2006

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de Longueuil (RTL) et la Commission scolaire ont étudié conjointement l'intégration de certains élèves de niveau secondaire au transport en commun;

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de Longueuil est en mesure d'offrir le service aux élèves qui seront intégrés au transport en commun selon le protocole d'entente en annexe;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Mainville

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin signe avec le Réseau de transport de Longueuil un protocole d'entente portant le numéro G5 51A 2005-2006.

Adoptée unanimement

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20 h 50.

Présidente

Secrétaire général

